

COMMUNE DE ST PARDOUX LA CROISILLE  
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2019

Conseillers présents : ALBARET Dominique, ADNOT Claudine, MIGINIAC Christian, PLAS Emilie, PEYRAMAURE Claire, FAISY Gérard,

Excusée: FAUCHE Cécile

Absents : PECHADRE-MONTANDON Stéphanie, JANICOT Arnaud, PETIT Yann  
Claire PEYRAMAURE est nommée secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

- Multicommerce :
  - proposition de location
  - travaux
- Demande de subventions
  - parking cimetière
  - salles de bain logements de la cure
- Questions diverses

**Multicommerce :**

**- proposition de location**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu M. Combabessou et de Mme Corinne Rivière qui souhaitent louer le commerce pour y installer une brocante dans la partie épicerie et réouvrir le bar. Ils veulent également exposer des produits locaux et faire un prêt de livres.

Cette proposition a été confirmée par courrier. Ils souhaiteraient pouvoir ouvrir au 1<sup>er</sup> mars 2019.

Monsieur le Maire leur a proposé de fixer le loyer à 200€ TTC par mois.

Le conseil municipal donne un accord de principe pour la location du commerce à ces personnes.

**- travaux**

2019/01	Présents : 6	Votants : 6	Pour : 6	contre : 0	abstentions : 0
Afin de pouvoir rendre indépendant le commerce de l'appartement sur le bâtiment communale sis sur la parcelle B821, différents devis ont été réalisés.					
- transformation d'une fenêtre et d'un soupirail en portes côté cave afin de pouvoir accéder à l'appartement sans passer par la cuisine du rez-de chaussée qui fait partie du commerce et réalisation d'un escalier					
Devis de Bouyges Jean-Luc pour un montant HT de 4 877.50€					
- séparation compteurs électriques du commerce et de l'appartement :					
Devis de la SARL Planche pour un montant de 3 018.10€ HT					
- installation d'une chaudière gaz pour l'appartement					
Devis de la SARL Bachellerie pour un montant HT de 3160€					
Le conseil municipal après en avoir délibéré :					
- approuve ces travaux de séparation d'accès et des réseaux après la signature du nouveau bail afin de mettre en place le nouveau commerce.					
- décide de dispenser les repreneurs des 3 premiers mois de loyers puisqu'ils s'engagent à réaliser des travaux de peinture et d'installation. Ces travaux à l'initiative des preneurs devront être entrepris après signature du bail afin de pouvoir contracter une assurance.					
- sollicite une subvention du conseil départemental (20%)					
- sollicite une subvention de Tulle Agglo					
- arrête le plan de financement suivant :					
Estimation des travaux : 11 055.60€ H.T.					
Subvention conseil départemental : 2211.12€					
Subvention de Tulle Agglo : 5 000€					
Autofinancement : 3 844.48€					
Les subventions sont demandées. Les preneurs souhaitent ouvrir le commerce début mars 2019, le délai semble toutefois court par rapport à la faisabilité des travaux.					

**Demande de subventions**

**- parking cimetière**

2019/02	Présents : 6	Votants : 6	Pour : 6	contre : 0	abstentions : 0
Suite à l'achat du terrain de la parcelle A275 face au cimetière, Monsieur le Maire propose de réaliser un parking sur la partie basse du terrain. Des travaux de terrassements et de goudronnage sont donc nécessaires.					
La subvention voirie de 2 années du conseil départemental pourra être utilisée pour ces travaux (40% sur 29 296€ de travaux maximum)					
Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve ces travaux et charge le maire de demander une subvention DETR (jusqu'à 45%) et d'établir les devis.					

### - salles de bain logements de la cure

**2019/03**                      **Présents : 6**    **Votants : 6**    **Pour : 6**    **contre : 0**                      **abstentions :0**

Monsieur le Maire informe le conseil que les 2 logements du bâtiment de la cure sont équipés d'une baignoire.

Il propose au conseil de remplacer ces baignoires par des douches dans un souci d'accessibilité.

Il fait part au conseil du devis de la SARL Bachellerie pour un montant de 4 285€

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- approuve ces travaux
- sollicite une subvention du conseil départemental pour accessibilité du logement
- sollicite une subvention de Tulle Agglo
- arrête le plan de financement suivant :

Estimation des travaux : 4 285€ HT

Subvention conseil départemental : 20% soit 857€

Subvention Tulle Agglo : 60% soit 2571€ ou 80% soit 3 428€ si pas de subvention CD

Autofinancement : 857€

### - Radiateurs logements et salle des fêtes

**2019/04**                      **Présents : 6**    **Votants : 6**    **Pour : 6**    **contre : 0**                      **abstentions :0**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les radiateurs des logements de la cure, du logement au dessus de la mairie et de la salle des fêtes devront être changés dans le cadre du projet de chaufferie biomasse.

Une subvention TEPCV de 67% a été accordée.

Il présente les devis de la SARL Bachellerie pour ces travaux :

- Logement RDC de la cure : 3935€ HT
- logement 1<sup>er</sup> étage de la cure : 4485€
- logement au dessus de la mairie : 5115€
- salle des fêtes : 5132€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve ces travaux
- sollicite une subvention auprès de Tulle Agglo : 13% sur les logements communaux
- sollicite une subvention du conseil départemental : 13% sur la salle des fêtes
- arrête le plan de financement suivant :

Estimation des travaux : 18 667€

- subvention TEPCV (67%) : 12 506.89€

-subvention Tulle Agglo : 13% sur 13535€ soit 1759.55€

-subvention Conseil départemental : 13%de 5115€ : 664.95€

- autofinancement : 3733.40 €

### Questions diverses

- Monsieur le Maire informe qu'une réunion se tiendra le 30 janvier à 17h à Sainte Fortunade sur les premières études du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)
- Le conseil échange autour du tri des déchets. Il s'avère que notre commune est très mal notée en terme de tri (verre/ carton / emballages).  
Trop peu de personnes semblent convaincues par l'enjeu du recyclage des déchets et ne font pas la démarche.  
Nous réfléchissons à des pistes de progrès qui restent cependant compliquées à mettre en œuvre faute de moyens.
- Madame Agnès Bertrand Lafeuille (Chambre d'agriculture) sera relancée afin de mettre en place les livraisons des produits nécessaires à la cantine de l'école **en circuit court avec des producteurs locaux**.  
Ces produits pourront être également proposés aux habitants de notre commune grâce à une organisation collaborative.  
Le conseil se termine à 22 heures 30